

2M COM EVENT

**Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 RUE DE LA VERRERIE, 74290 ALEX
931 329 924 RCS ANNECY**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 11 Juin,
A 12h00,

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par la société **2M INVEST**, en sa qualité de Présidente de la Société, elle-même représentée par **Monsieur Geoffroy MAGNIER de MAISONNEUVE**.

Monsieur Jean-François PUISSEGUR RIPET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des fonctions du Président,
- Nomination d'un directeur général délégué
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, prend acte qu'à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la société **2M INVEST** qui assume actuellement les fonctions de présidente de la société assumera également les fonctions de **Directeur Général** de la Société.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés.

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

Le directeur général sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Geoffroy MAGNIER de MAISONNEUVE, représentant de la société **2M INVEST** accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomme à compter de ce jour pour une durée indéterminée, en qualité de **Directeur Général Délégué** de la Société :

Monsieur Jean-François PUISSEGUR-RIPET

Né le 28 Mars 1971 à NICE

De nationalité française

Demeurant 80 avenue du Bois de Cythère – 06000 NICE

Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés.

Le Directeur Général Délégué dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

La société est engagée même par les actes du directeur général Délégué qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général Délégué peut déléguer à toute personne de son choix certains de ses pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

Nonobstant ce qui précède, **Monsieur Jean-François PUISSEGUR-RIPET** ne pourra pas sans l'accord préalable exprès du Président, effectuer les opérations suivantes :

- la gestion des comptes bancaires et l'exécution de tous paiements à partir de ceux-ci, la conclusion ou la mise en place, la résiliation ou la dénonciation de tout contrat financier, prêt ou emprunt, facilité de caisse, découvert, ou de crédit, et, plus généralement, tout engagement ou cautionnement, aval ou garantie ;
- la signature de tous contrats de crédit-bail ou de location financière, octroi de toutes sûretés sur des actifs de la Société ;
- toute opération ayant une incidence sur le capital ou les droits de vote de la Société,
- tout contrat significatif ou particulier entraînant, par exemple, une exclusivité avec un fournisseur ou un partenaire ou une révision de la politique tarifaire en vigueur au sein de la Société ;
- la réalisation de toute prise de participation ou investissement, et notamment toute acquisition ou cession d'actif,
- le recrutement, la rémunération, le licenciement ou la conclusion d'une rupture conventionnelle, la modification d'un contrat de travail, ou encore, l'embauche d'un salarié ou collaborateur,
- toute modification des modalités de la rémunération de tout autre mandataire social dans la Société,
- toute cession ou concession sur un droit de propriété intellectuelle de la Société,
- l'établissement et l'arrêté des comptes sociaux annuels, du rapport de gestion ou du Président, et l'organisation de la consultation des associés,
- la conclusion de toute convention réglementée au sens du code de commerce ;
- la mise en place d'une sûreté de quelque nature que ce soit ;
- tout octroi ou signature de baux ou convention d'occupation de quelque nature que ce soit sur les actifs de la Société et toute modification et/ou résiliation de ces baux ou conventions d'occupation.

Le directeur général Délégué sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Jean-François PUISSEGUR-RIPET accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président
Société 2M INVEST
Geoffroy MAGNIER de MAISONNEUVE

Le secrétaire

Jean-François PUISSEGUR RIPET

Signé par :
Geoffroy de MAISONNEUVE
01DA1DD87B814BC...

Signé par :
Jean-François PUISSEGUR
3F7AE570CC9445B...

2M INVEST
Géoffroy MAGNIER de MAISONNEUVE
« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

Jean-François PUISSEGUR-RIPET

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général délégué »

Signé par :
Geoffroy de MAISONNEUVE
01DA1DD87B814BC...

Signé par :
Jean-François PUISSEGUR
3F7AE570CC9445B...